



ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE, SITE ECOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME (ENSA)
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS DE L'ENSA
Applicables au 01/09/2025

ORGANISME DE FORMATION	
Raison sociale :	ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE site de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme
Adresse :	35 Route du Bouchet - BP 24 - 74400 CHAMONIX
Téléphone :	04 50 55 30 30 - Fax : 04 50 53 47 44
N° de déclaration :	82 74 02148 74 - DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes
N° SIRET :	197 400 682 00013
Statut juridique :	Etablissement public

Préambule :

L'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM), site de l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) de Chamonix assure la formation des aux diplômes et brevets d'Etat dans les disciplines du ski alpin, de l'alpinisme, du vol libre, du canyonisme et des pisteurs-secouristes.

ARTICLE 1 Objet et champ d'application	Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'Ecole Nationale des Sports de Montagne site de l'ENSA de Chamonix et l'utilisateur, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par l'établissement, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique. Le terme « usager » désigne l'acheteur de la formation signataire de la convention de formation ou la personne physique signataire du contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du code du travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32 et R.6422-11 du Code du Travail). Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification. Le terme « usager » désigne également la personne physique qui bénéficie de la formation. Le seul fait d'accepter une offre de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'utilisateur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
ARTICLE 2 Règlement intérieur	Les bénéficiaires stagiaires des formations réalisées par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix sont tenus de respecter sans réserve le règlement intérieur de l'établissement. Si la formation se déroule hors de l'établissement, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.
ARTICLE 3 Classification des formations	Sont définies comme formations courtes, l'ensemble des actions de formation dispensées par l'ENSA dont le volume horaire global est inférieur à 140 heures. Sont définies comme formations longues, l'ensemble des actions de formation dispensées par l'ENSA dont le volume horaire global est supérieur à 140 heures.

ARTICLE 4
Conditions de validation des conventions de formation

4.1. Exigences préalables et conditions de validation des inscriptions

La participation à l'un des cursus de formation n'est effective qu'après validation des conditions d'accès, des tests d'exigences préalable et de la complétude du dossier d'inscription ; le cas échéant suite à une procédure de sélection.

a) Exigences préalables et conditions de validation (certificats médicaux, tests...) :

En fonction des actions de formation, l'utilisateur doit présenter à l'ENSA la validation des prérequis et/ou des exigences préalables à l'entrée en formation. Ces derniers ont pour but de vérifier que le candidat dispose des compétences et capacités pour suivre les cursus de formation aux diplômes proposés.

Pour chaque diplôme, ces prérequis sont détaillés sur le site internet de l'ENSA, rubrique formation.

b) Etapes de la procédure de sélection :

Toutes les phases de validation ou de sélection des participants à la formation relèvent de la décision de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. En cas de désaccord, tout recours devra être formalisé par écrit à l'attention du Directeur Général de l'ENSM.

Les inscriptions aux formations de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix sont strictement personnelles. Le transfert de l'inscription au profit d'un tiers n'est pas admis.

4.2. Procédure de contractualisation après validation de l'inscription

Pour chaque action de formation un contrat ou une convention de formation professionnelle est établi selon les articles L.6353-1 et L.6353-3 du Code du travail et adressé à l'utilisateur.

Le contrat ou la convention doit être datée, signée et renvoyée à l'ENSM - site de l'ENSA :

- par courriel à l'adresse mail communiquée sur le contrat de formation ou par le département de formation concerné

- ou en cas d'impossibilité, par courrier : 35 route du Bouchet – BP 24 – 74401 CHAMONIX

4.2.1 Concernant les contrats de formation passés avec une personne physique intervenant à ces frais uniquement

Dès validation de son inscription, l'utilisateur est destinataire par courrier ou courriel, ou pour certaines formations sur son espace numérique « stagiaire », de sa convocation au stage et du contrat de formation professionnelle. L'utilisateur doit retourner, avant la date butoir fixée sur la convocation, le contrat de formation professionnelle signé par l'un des moyens précisés au point 3.2 ci-dessus sous peine de ne pas être retenu pour la formation.

A compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, l'utilisateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours que la convention soit signée dans les locaux ou à distance. Il en informe l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour certaines formations, le désistement peut être réalisé directement depuis l'espace numérique du stagiaire ou par mail.

En cas de désistement avant la fin du délai de rétractation, aucun frais pédagogique ne peut être exigé à l'utilisateur.

	3.2.2 Concernant les autres conventions de formation Pour les conventions passées avec un financeur autre que l'utilisateur, à réception de l'inscription de l'utilisateur, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix fait parvenir une convention de formation précisant les caractéristiques de la formation ainsi que les modalités d'exécution et de règlement. A défaut de convention, les bons de commandes ou factures présenteront ces mentions obligatoires conformément aux dispositions de l'article L6353-2 du code du travail.
ARTICLE 5 Conditions et moyens de paiement	L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix n'est pas assujéti à la TVA. Les prix sont établis nets. Ils sont facturés aux conditions du contrat de formation professionnelle ou de la convention de formation. Les paiements sont réalisés en euros. Le prix comprend les frais pédagogiques auxquels s'ajoutent les droits d'inscription à l'entrée en formation. L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix des cursus de formation. Néanmoins, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix les propose en option. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge de l'utilisateur. Les frais d'hébergement et de restauration n'entrent pas dans le cadre des présentes conditions générales de vente. Elles font l'objet des conditions générales de vente « hospitalité » applicables aux stagiaires en formation professionnelle. En dehors des conventions passées avec les personnes individuelles sans financement extérieur, les droits d'inscription à l'entrée de cursus et de présentation à la certification (épreuves de rattrapage et épreuves d'aptitude) sont exigibles à l'inscription et sont non remboursables tels que prévus par les tarifs votés par le conseil d'administration. 5.1 Modalités de paiement Les paiements ont lieu à réception de la facture. Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : • le paiement comptant doit être effectué par l'utilisateur, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'émission de la facture, • le règlement est accepté par virement bancaire, carte bancaire et numéraire dans la limite fixée par la loi, • aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix pourra suspendre toutes les commandes en cours, y compris désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. L'ENSM – site ENSA de Chamonix aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse au frais de l'utilisateur sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'ENSM – site ENSA de Chamonix. 5.2 Concernant les contrats de formation passés avec une personne physique à ses frais uniquement Pour les formations courtes le solde de la formation est facturé en totalité à l'issue de la formation. Pour les formations longues: Les frais d'inscription au cursus et les deux premières semaines de formation seront facturés avant le début de la formation dans la limite de 20% du total des frais de formation. Le solde est facturé au prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, comme stipulé au contrat de formation. Les délais de règlement seront précisés dans le contrat de formation professionnelle concerné. 2.3 Concernant les autres conventions de formations, passées notamment avec les OPCO et autres financeurs Il appartient à l'utilisateur de vérifier la prise en charge du stage auprès de l'OPCO, de faire la demande de prise en charge avant la formation et de se faire rembourser les sommes correspondantes. Si l'utilisateur souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO/financeurs dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation conformément aux délais précisés sur le site internet de l'ENSA (rubrique/formation/financement-de-la-formation) et de s'assurer du traitement et de la validation de cette demande par l'ENSA. Il appartient également à l'utilisateur de l'indiquer explicitement avant la signature de la convention de formation. En cas de non-respect des obligations de l'utilisateur (transmission hors-délai du dossier de prise en charge) ou annulation de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO - ou tout autre organisme financeur, l'ENSM-site ENSA de Chamonix facturera l'intégralité des frais de formation au stagiaire. En cas de subrogation de paiement conclu entre l'utilisateur et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par l'ENSM – site ENSA de Chamonix à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement. L'ENSM – site ENSA de Chamonix s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCO, ou tout autre organisme financeur, qui prennent en charge le financement de ladite formation, attestations qui seront faites au rythme des échéances convenues. En tout état de cause, l'utilisateur s'engage à verser à l'ENSM – site ENSA de Chamonix le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme. L'ENSM – site ENSA de Chamonix adressera à l'utilisateur les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, l'utilisateur reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

ARTICLE 6
Annulation ou
abandon de la
formation

6.1 Annulation à l'initiative de l'ENSM

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix se réserve le droit d'annuler sans préavis une formation lorsque le nombre des stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum indiqué dans le contrat de formation cinq (5) jours avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix se réserve le droit d'annuler sans préavis une formation si les conditions pédagogiques, nivo-météorologiques ou de sécurité des stagiaires ne sont pas réunies, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix est seul décisionnaire en la matière.

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par l'utilisateur.

6.2 Annulation et abandon à l'initiative de l'utilisateur

6.2.1 – Annulation à l'initiative de l'utilisateur

Les dates de formation en présentiel sont fixées lors de la signature du contrat de formation et sont bloquées de façon ferme.

Sauf cas indiqués au 6.3, en cas d'annulation tardive par l'utilisateur d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée avant le délai légal de rétractation de 14 jours : aucune indemnité ;
- Annulation communiquée après le délai légal de rétractation de 14 jours :
 - 50 % du montant des frais d'entrée en formation et des frais pédagogiques indiqués dans le contrat de formation professionnelle pour les formations courtes ;
 - 20 % du montant des frais d'entrée en formation et des frais pédagogiques indiqués dans le contrat de formation professionnelle pour les formations longues.

6.2.2 – Abandon en cours de formation à l'initiative de l'utilisateur

Une formation en cours de réalisation peut être interrompue à la demande du stagiaire bénéficiaire. Ce dernier devra signifier cet abandon par mail ou courrier auprès de l'équipe pédagogique ou du service des formations. Les causes de l'interruption devront être mentionnées.

Si les motifs évoqués sont listés parmi les cas listés au 6.3, seules les prestations dispensées à la date de réception du mail ou courrier signifiant l'abandon seront dues au prorata temporis de leurs valeurs prévue dans le contrat de formation professionnelle. Dans les autres cas, la totalité des frais de formation reste à la charge du stagiaire. Toute journée commencée est due en totalité.

A défaut d'information du stagiaire dans les cinq (5) jours ouvrables à compter de son abandon, le stagiaire sera considéré comme démissionnaire et devra s'acquitter de la totalité des frais de formation.

Sauf cas indiqués au 6.3, en cas d'abandon de la formation en cours de réalisation :

- pour une formation courte : les honoraires prévus sont dus en intégralité ;
- pour une formation longue : les honoraires sont dus prorata temporis, majoré de 20%. Cette majoration ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

6.3 Cas de force majeure reconnus et autres motifs pouvant être invoqués

6.3.1 Cas de force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- Survenance d'une catastrophe naturelle ;
- Tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
- Conflit armé, guerre, conflit, attentat, conflit du travail, grève totale ou partiel chez le fournisseur ou le l'utilisateur ;
- Conflit de travail, grève totale ou partiel chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, courrier, service publics, etc. ;
- Injonction impérative des pouvoirs publics ;
- Accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

6.3.2 Autres motifs pouvant être invoqués par l'utilisateur

Aucune indemnité ne sera appliquée à l'utilisateur en cas de désistement avant le stage ou d'abandon en cours de formation dûment justifié dans les conditions suivantes :

- Refus de l'employeur de congé de formation ou retour anticipé à l'emploi du stagiaire ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un membre de sa famille (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

ARTICLE 7 Assiduité aux formations certifiantes	La participation à la totalité des cours organisée par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix dans le cadre de ces formations est obligatoire. L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie. Toute absence, excepté les absences de droit prévu réglementairement par le code du travail, à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un accord préalable sur présentation d'un justificatif écrit.
ARTICLE 8 Modalité de la formation en présentiel	7.1 Effectifs Les participants seront intégrés dans une promotion d'un effectif moyen de 8 à 64 personnes en fonction des cursus de formation. 7.2 Modalités de déroulement de la formation Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur les programmes de formation. 7.3 Nature de l'action de formation Les actions de formation assurées par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix entrent dans le champ de l'articles L.6313.1 du Code du Travail. 7.4 Sanction de l'action de formation L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix remettra, à l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par l'utilisateur à l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. 7.5 Lieu de l'action de formation Les modules de formation se déroulent à l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, 35 route du Bouchet – 74401 CHAMONIX. Toutefois, l'ENSM pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux. L'utilisateur en est alors averti dès son inscription au stage et au plus tard à réception de sa convocation. 7.6 Sous-traitance L'ENSM est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations, objets de la convention. Toutes les obligations de l'utilisateur qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix qui demeure responsable de toutes les obligations résultant de la convention. 7.7 Assurance de l'utilisateur L'utilisateur s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirect susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. La souscription d'une assurance individuelle accident est fortement conseillée pour couvrir notamment les dommages que l'utilisateur pourrait causer à lui-même ainsi que pour couvrir les frais de recherche et de secours sur pistes et en dehors des pistes. En cas de dommages causés à lui-même, la responsabilité de l'ENSA ne pourrait être engagée.

ARTICLE 9
Modalités de la
formation à
distance

8.1 Descriptif

La formation à distance consiste en la dispensation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans le cadre des formations à distance, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix consent à l'utilisateur :

- à donner un accès au contenus pédagogiques en vue de sa préparation aux formations de l'ENSA via la plateforme LMS de formation en e-learning SPORTEEF.

Chaque stagiaire a accès à l'espace de la formation ainsi qu'à un espace personnel de stockage au sein de cette plateforme. Les formateurs gèrent les activités dans chaque espace de formation au regard du ruban pédagogique qui a été défini. La plateforme intègre le suivi statistique de l'activité de tous les utilisateurs de la plateforme.

Les modalités d'accès à cette plateforme de formation à distance sont précisées dans la convocation à la formation transmise à l'utilisateur. Un support (ordinateur, tablette ou smartphone) et une connexion internet sont nécessaires pour accéder aux contenus pédagogiques.

8.2 Test préalable et pré-requis techniques

Le cas échéant, un test préalable pourra être effectué avant la signature du contrat de formation entre l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix et un représentant habilité de l'utilisateur qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme de l'ENSM ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

8.3 Accès au(x) module(s)

Lors de l'envoi de la convocation au stage, le stagiaire est destinataire d'un lien pour se connecter et disposer de ses identifiants lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la formation.

8.4 Durée de l'accès au(x) module(s).

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme sont concédés pour une durée débutant de l'ouverture de la session et se terminant à la fin de la formation telle qu'indiquée dans la convention de formation ou, en fonction des formations, pour l'intégralité de la formation jusqu'à obtention du diplôme.

8.5 Périmètre défini des utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par l'ENSM les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul usager signataire du contrat de formation.

8.6 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés à l'utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive de l'usager. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

L'usager se porte garant auprès de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. L'usager informera sans délai l'ENSM de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, l'ENSM se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

8.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur sa plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à l'indemnité au profit de l'usager. L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix pourra fournir, à la demande de l'usager, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

8.8 Garanties de l'ENSM

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet.

L'usager s'engage à informer l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, l'usager reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par l'ENSM – site ENSA de Chamonix liée à une intervention de maintenance corrective, ce dernier mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées. Passé ce délai, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme, l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix pourra également interrompre temporairement l'accès. Il s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et d'efforcera d'en avertir préalablement l'usager. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts. L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix prolongera l'accès du ou des modules(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

8.9 Non-conformité ou anomalies constatées par l'usager sur les module(s)

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le contrat de formation signé par l'usager. Par « anomalie » on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

	Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra à l'utilisateur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seules l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix peut intervenir sur le(s) module(s). L'utilisateur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : - Les pré-requis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. - Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. - Les anomalies sont liées à des mauvaises manipulations. 8.10 Assistance téléphonique L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix met à disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par l'utilisateur, une assistance par mail et téléphonique joignable pendant les jours et heures d'ouverture de l'établissement. L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le défaut incombe à l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, ce dernier s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.
ARTICLE 10 Usage des outils mis à disposition	Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord express de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix. L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires à la conduite de la formation (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des usagers uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, l'utilisateur s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation. L'utilisateur s'interdit d'introduire dans le système des données susceptibles nuire au bon fonctionnement de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix ou qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.
ARTICLE 11 Usage de la documentation précontractuelle	Tous les plans, descriptifs, documents techniques, rapports préalables, devis ou tous autres documents remis à l'autre partie sont communiqués dans le cadre d'un prêt d'usage à seule finalité d'évaluation et de discussion de l'offre. Ces documents ne seront pas utilisés par l'autre partie à d'autres fins. L'ENSA de Chamonix conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents.
ARTICLE 12 Confidentialité – non concurrence - communication	Les parties peuvent être amenés à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution des présentes. 11.1 Définitions Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à l'enseignement, à la mise en pratique, à des études, des produits ou des développements, des plans, des modélisations et/ou produits couverts ou non par des droits de propriété intellectuelle, que ces informations soient communiquées par écrit, y compris sous format de schéma ou de note explicative, ou oralement. 11.2 Obligations Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations, telles que ci-dessus définies, communiquées volontairement ou non par l'autre partie ou dont le cocontractant aurait pris connaissance à l'insu de son partenaire. La partie ayant pris connaissance de ces informations confidentielles ne pourra les communiquer, sous quelque forme que ce soit à quiconque. Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée.

	11.3 Non-concurrence L'utilisateur s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de concurrence à l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, notamment par la cession ou la communication de ses documents. 11.4 Durée Les obligations de confidentialité ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de cinq (5) ans à compter du terme ou de la résiliation de la convention. 11.5 Communication L'utilisateur autorise expressément l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix, à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents de communication.
ARTICLE 13 Données personnelles	L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix est responsable des traitements de données dans le cadre de l'exécution du contrat. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux opérations de transaction et de transmission des informations et documentations sollicitées. Les données collectées sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants (organismes de formation délégataires, hébergeurs), aux financeurs de la formation ainsi qu'aux services du ministère des Sports et de la DREETS Auvergne Rhône Alpes à titre de statistiques. Les données sont conservées pour une durée selon les délais en vigueur définis dans le document suivant dont un exemplaire peut être transmis sur simple demande : CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DS/2011/47 et N° DGP/SIAF/2011/004 du 21 janvier 2011 relative au tri et à la conservation des archives des établissements publics relevant du ministère des sports : centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) et Ecoles nationales (ENVSNS, ENSM, IFCE en ce qui concerne l'ex-ENE) Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement ou encore de limitation des informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant au délégué à la protection des données de l'ENSM par mail : sylvie.lecroart@ensm.sports.gouv.fr L'utilisateur peut également saisir la CNIL pour toute réclamation quant au traitement des données personnelles le concernant.
ARTICLE 14 Contact avec le représentant de stagiaires – Médiations - Traitement des réclamations	Les stagiaires pourront s'adresser à leur représentant, membre élu du conseil d'administration de l'ENSM, par mail à : representant-stagiaires@ensm.sports.gouv.fr La médiation sera assurée par les responsables de service ou de formation en fonction des demandes. En cas de recours gracieux formulé auprès de l'ENSM, l'utilisateur peut adresser sa demande : - par courrier : Ecole Nationale des Sports de Montagne, site de l'ENSA – A l'attention du Directeur Général – 35 route du Bouchet – BP 24 – 74401 CHAMONIX MONT BLANC Cedex - par mail : ensm.dir@ensm.sports.gouv.fr Une réponse sera apportée par la Direction d'établissement par mail ou courrier.
ARTICLE 15 Litiges et contentieux éventuels	Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par l'utilisateur. La responsabilité de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix est plafonnée au montant du prix payé par l'utilisateur au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de l'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. En cas de litige néanmoins, les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le tribunal compétent. Les parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.